Suite à un rejet du dossier par la chambre des métiers, nous avons procédé à une formalité de modification de l'objet social en espérant que le dossier soit retransmis à la CHAMBRE DES METIERS. Ainsi, nous pouvons envisager la levée de la mention « l'activité relevant du secteur des métiers et de l'artisanat déclarée… » Inscrite actuellement sur le KBIS.